

# INFORMATIONS liées à la Covid-19

## Consignes sanitaires à respecter dans les lieux de culte

**Ces recommandations sont le fruit de discussions** entre le gouvernement et les responsables des cultes

\*\*\*

**Le port du masque est obligatoire pour les fidèles**, à partir de 11 ans. Il peut être retiré momentanément si un rite l'exige

\*\*\*

**Une désinfection obligatoire des mains** est organisée au moment de l'entrée de l'édifice.

\*\*\*

**Un mètre au moins doit séparer chaque personne d'autrui** lors de célébrations.

\*\*\*

**Une surface de 4m<sup>2</sup> par personne** détermine le seuil maximal de remplissage des édifices religieux.

\*\*\*

**Au moins une personne est tenue de réguler les entrées et les sorties.** Elle doit s'assurer du respect des limitations de fréquentation en fonction de la taille de l'édifice et veiller à ce qu'il ne se forme pas d'attroupement.

\*\*\*

**EN VOUS PROTEGEANT VOUS-MEME, VOUS PROTEGER LES AUTRES**